

LES COUPONS >> Edition 2024-2025 SPORT & CULTURE

Aide financière à la pratique sportive et culturelle en direction des familles

saint-martin
d'URIAGE

Centre Communal d'Action Sociale

Afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes saint-martinois d'accéder aux activités sportives et culturelles, un dispositif d'aide est mis en place par le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Martin d'Uriage pour financer tout ou une partie de la cotisation annuelle. Il est destiné aux familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de 3 à 18 ans inclus, sous conditions de ressources.

Les demandes devront impérativement être déposées au CCAS entre le 1er juillet et le 30 septembre 2024.

QU'EST-CE QUE LE COUPON « SPORT ET CULTURE » ?

Le coupon « sport et culture » est une aide à la pratique sportive et culturelle, destinée aux familles habitant Saint-Martin d'Uriage.

Le coupon a une valeur de 40 € et permet de participer au règlement des adhésions, licences ou cours des associations saint-martinoises participantes. Plusieurs enfants d'une même famille peuvent en bénéficier, l'aide peut aller jusqu'à 80 € par enfant, selon les ressources du foyer.

Les coupons sont valables du 1^{er} septembre 2024 au 15 octobre 2024, ne sont pas remboursables et le rendu de monnaie n'est pas possible.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les familles résidant à Saint-Martin d'Uriage dont le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est inférieur ou égal à **1 250€**.

Le montant de l'aide s'élèvera à :

- 80€ par enfant pour un quotient familial CAF **inférieur ou égal à 800€**.
- 40€ par enfant pour un quotient familial CAF **compris entre 801 et 1 250€**.

PIÈCES À FOURNIR :

- Le bulletin d'inscription ci-joint, complété et signé
- Pour les allocataires CAF : une attestation du mois en cours précisant le quotient familial CAF
- Pour les non-allocataires : le dernier avis d'imposition et le livret de famille

MODALITES DE DEMANDE ET D'UTILISATION

- Faire la demande au Centre Communal d'Action Sociale (se trouvant à l'accueil de la mairie) **entre le 1er juillet et le 30 septembre 2024**

Le Bulletin d'inscription est à déposer :

- au Centre Communal d'Action Sociale (se trouvant à l'accueil de la mairie) de Saint-Martin d'Uriage,
- dans la boîte aux lettres de la mairie/CCAS,
- par courrier à : CCAS, 2, place de la Mairie – 38 410 SAINT-MARTIN D'URIAGE
- ou par mail à ccas@mairie-smu.fr

- Remise des coupons aux bénéficiaires du 1^{er} au 30 septembre 2024
- Présenter le coupon lors de l'inscription de l'enfant à l'association sportive ou culturelle de son choix, soit lors du forum des associations, soit sur les créneaux d'inscriptions des associations **au plus tard le 15 octobre 2024.**



Renseignements :

Centre Communal d'Action Sociale
2, place de la Mairie – 38 410 SAINT-MARTIN D'URIAGE
Tél. : 04.76.59.07.03 / ccas@mairie-smu.fr

saint-martin
d'URIAGE

Centre Communal d'Action Sociale

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-MARTIN D'URIAGE**
"COUPON SPORT ET CULTURE" - ANNÉE 2024/2025 -

Nom et prénom du représentant légal :

.....

Adresse :

..... 38 410 SAINT-MARTIN D'URIAGE

Email :@.....

Tél :

➤ **Numéro Allocataire CAF :**

➤ **Enfants âgés de 3 à 18 ans au 01/01/2024**

	NOM :	Prénom :	Date de naissance :
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			

Pièces à fournir :

- **L'attestation de quotient familial ou de paiement de la CAF où figure le quotient familial du mois en cours.**
- A défaut, la photocopie de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 et du livret de famille.

**saint-martin
d'URIAGE**

Certifié exact, à Saint-Martin d'Uriage le / / 2024 ;

Signature du demandeur :

Centre Communal d'Action Sociale

Bulletin d'inscription à déposer avant le 30 septembre 2024 :

- à l'accueil de la Mairie de Saint-Martin d'Uriage,
 - dans la boîte aux lettres,
- par courrier à : CCAS - 2, place de la Mairie - 38 410 SAINT-MARTIN D'URIAGE
 - ou par mail à ccas@mairie-smu.fr

